Seattle to Brussels Network * Transnational Institute * Corporate Europe Observatory * SOMO * 11.11.11. * PowerShift * AITEC

Invitation

Les TBI tapent dans les budgets: Le PE laissera-t-il les avocats privés décider?

Débat public de la **société civile** avec les **parlementaires européens**, le **Conseil** et la **Commission**.

L'Union européenne a désormais la compétence exclusive pour conclure des accords d'investissement internationaux, tels que les Traités bilatéraux d'investissement (TBI). Ces accords incluent généralement des mécanismes de recours d'arbitrage investisseur-État, permettant aux investisseurs étrangers de porter plainte contre des États dans lesquels ils ont fait un investissement. Les recours d'arbitrage investisseur-État peuvent conduire au versement de compensations monétaires et par conséquent avoir de lourdes répercussions sur le budget de l'Union européenne ou les budgets des États membres. En outre, les discussions finales concernant ces compensations ne seront pas décidées par des instances élues démocratiquement ou des juges indépendant, mais par des avocats privés au sein des tribunaux d'arbitrage investisseur-État.

En 2013, le Parlement européen et les États membres de l'UE seront appelés à débattre et voter sur la proposition de "Régulation du Parlement européen et du Conseil visant à établir le cadre de référence en matière de responsabilité financière liée aux tribunaux d'arbitrage investisseur-État figurant dans les accords d'investissement dans lesquels l'Union européenne est partie prenante." L'UE est actuellement déjà signataire du traité sur la Charte de l'énergie, et négocie des clauses de protection des investissements au sein des Accords de libre-échange en discussion avec le Canada, l'Inde et Singapour. Le Conseil a également adopté des mandats pour négocier avec quatre pays Euromed (Tunisie, Maroc, Jordanie et Égypte). D'autres mandats de négociation en matière d'investissement sont attendus en 2013 (UE-Chine, États-Unis).

La société civile est extrêmement inquiète à l'égard de ces négociations et demande un large débat public et une révision de la politique européenne d'investissement. Une étude récente du TNI et de CEO a révélé le plein essor du secteur de l'industrie juridique, qui tire profit du boom de ces litiges investisseur-État. Les cabinets juridiques et les arbitres, qui gagnent des millions d'euros à travers ces poursuites juridiques en matière d'investissement contre les gouvernements, encouragent de manière très active le dépôt de nouveaux cas et font pression contre toute réforme de ce système dans l'intérêt général. Il est plus que temps de tenir un large débat public sur la régulation en matière de responsabilité financière et le futur de la politique européenne d'investissement. Toutes les personnes intéressées ainsi que les médias sont cordialement invités à participer à ce débat!

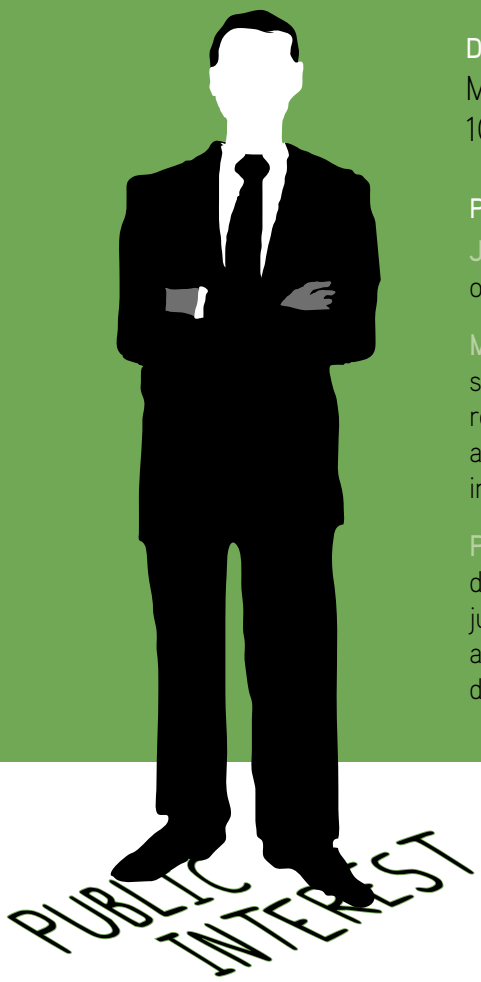

Date:
Mardi 26 février 2013,
10h00 - 12h00

Lieu:
Résidence Palace - International Press Centre
(155 C, Rue de la Loi - 1040 Bruxelles)

Programme:

Jonathan Bonnitcha, London School of Economics - Modérateur

Marc Maes (11.11.11): Introduction sur la régulation en matière de responsabilité financière et recours actuels devant les tribunaux d'arbitrage investisseur-État

Pia Eberhardt (CEO): Les profiteurs de l'injustice: Comment les cabinets juridiques, les arbitres et les financiers alimentent un boom de l'arbitrage d'investissement

Réactions & réponses:

de membres du Parlement européen:
- Pawel Zalewski (EPP)
- Kriton Arsenis (S&D)
- Franziska Keller (Greens/EFA)
- Helmut Scholz (GUE/NGL)

d'un représentant d'un pays membre de l'Union européenne: Etienne Oudot de Dainville (Ministère français de l'Économie et des Finances)

d'un représentant de la Commission européenne représentant la DG Trade: Ditte Juul-Jørgensen

Questions du public et débat

Contact/organisateurs: Pia Eberhardt (CEO) pia@corporateeurope.org, Peter Fuchs (PowerShift) Peter.Fuchs@power-shift.de, Hilde van der Pas (TNI) hildevanderpas@tni.org